



REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale
de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro-Finance



ASSISES NATIONALES DE L'ACTION SOCIALE

RECOMMANDATIONS

M.F.S.N.E.F.M / 2009

Les premières Assises nationales de l'Action Sociale du Sénégal ont été ouvertes le 05 août 2008 au Méridien Président par son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République. Elles avaient pour objectif la définition d'une politique nationale d'Action Sociale visant l'autonomisation des catégories sociales défavorisées.

Cet exercice d'identification d'un cadre macro-social, qui viendrait en appui à la stratégie de croissance accélérée, a réuni du 05 au 08 août cent trente quatre représentants du Parlement, des organisations syndicales, des organisations des cibles de l'Action Sociale, des organisations non gouvernementale nationales et internationales, des services centraux et déconcentrés des départements ministériels à vocation similaire.

Le format retenu pour l'atteinte des objectifs est celui d'un panel d'orientation suivi de tables de concertation, suffisamment documentées et relevant des sept domaines classiques de l'Action Sociale suivants :

- La pauvreté/le Développement Communautaire, la Solidarité Nationale, la Micro-finance, l'Action Sociale et les autres dispositifs ;**
- La Famille ;**
- Les Personnes âgées ;**
- L'Enfance ;**
- Les personnes en situation de handicap ;**
- Les ressources humaines ;**
- Le dispositif de suivi et d'évaluation.**

Le diagnostic de la politique nationale d'action sociale a permis la formulation de recommandations portant respectivement sur l'orientation du secteur, les mécanismes institutionnels de prise en charge des attentes sociales et le dispositif de suivi et d'évaluation des interventions.

RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'ORIENTATION DU SECTEUR

- 1- Adopter un cadrage macro-social, basé sur une politique de création et de protection des revenus en faveur des catégories sociales défavorisées, en appui à la Stratégie de croissance accélérée ;
- 2- Créer un cadre de gestion concertée de la demande sociale, qui permettrait une coordination effective entre les besoins et les actions entreprises en faveur des couches vulnérables ;
- 3- Privilégier les mécanismes de l'économie sociale comme schéma directeur d'organisation et de création de richesses, suivant un processus pyramidal d'insertion des catégories sociales défavorisées ;
- 4- Doter les Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale, structure d'intervention de base du Ministère, de ressources permettant la prise en charge de la demande sociale et la disponibilité de services de médiation au niveau local ;
- 5- Diligenter la signature du décret portant statut particulier du cadre des fonctionnaires du Travail Social ;
- 6- Signer le projet de décret portant révision du cadre régissant l'intervention des organisations non gouvernementales ;
- 7- Faire voter une loi portant création du Fonds de Solidarité Nationale, de manière à lui octroyer une partie des

recettes générales de l'Etat et de disposer de taxes additionnelles ;

8- Renforcer les moyens d'intervention du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX MECANISMES INSTITUTIONNELS

- 1- Faire voter une loi d'orientation de la politique familiale ;**
- 2- Identifier un ancrage institutionnel du Plan Sésame qui assurerait la prise en charge harmonieuse des cibles ;**
- 3- Ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ;**
- 4- Adopter la loi d'orientation sociale ;**
- 5- Créer un Office ou une Direction nationale des personnes en situation de handicap ;**
- 6- Adopter le Code de l'Enfant ;**
- 7- Créer une Direction des Ressources humaines au sein du Ministère de tutelle.**
- 8- Etendre les indemnités d'enseignement aux travailleurs sociaux gradués qui exercent des fonctions d'enseignement dans les écoles de formation professionnelle.**

MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- 1- Mettre un Observatoire National des Inégalités Sociales ;**
- 2- Mettre en place un dispositif de suivi des recommandations des Assises nationales de l'Action sociale.**